

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W21-815025

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	2512	Société :	RAM
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		BOUHMAMDE Ahmed N 8V753	
Date de naissance :		03/03/1952	
Adresse :			
Tél. :		4721,00 Dhs	

Autorisation CNDF N° : A-A-215/2019	Cadre réservé au Médecin
Cachet du médecin :	
Dr. N. RIAH Ophtalmologue Res Habiba 78, 2ème étage, Casablanca	
Date de consultation :	19 Août 2003
Nom et prénom du malade :	BOUHMAMDE Ahmed
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	Correction optique
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 1/7/2003

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
<i>19/08/23</i>	<i>BC S</i>	<i>9.81</i>	<i>280.00</i>	INP : <i>20163886000023</i> INPE: <i>091174706</i> ICE: <i>00163886000023</i>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>SOPHIE</i>	<i>19/08/23</i>	<i>471,00</i>

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>LUNETTES EL JANAA</i>	<i>30/08/23</i>					<i>509,00</i>
<i>509,00</i>						
<i>509,00</i>						
<i>509,00</i>						
<i>509,00</i>						

FEUILLET ADHERENT

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				<input type="text"/> CCOEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/> MONTANTS DES SOINS
				<input type="text"/> DEBUT D'EXECUTION
				<input type="text"/> FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			<input type="text"/> CCOEFFICIENT DES TRAVAUX
	H	G		<input type="text"/> MONTANTS DES SOINS
	25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553		<input type="text"/> DATE DU DEVIS
	D	B		<input type="text"/> DATE DE L'EXECUTION
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Ophtalmologiste (Adultes et Enfants)

Ancienne Interne au CHU Ibn Rochd, Casablanca

Ancienne Interne du CHU de Pointe à Pitre, France

Ancienne résidente à l'Hôpital 20 Août

Diplômée de la Faculté de Médecine de Casablanca

et de l'Université des Antilles-Guyane (France)

إخلاصية في الطب و جراحة العيون (صغر و كبار)

داخلية سابقة بالمركز الإستشفائي الجامعي ابن رشد

طبية داخلية سابقة بالمركز الإستشفائي الجامعي

بوانت أبتر - فرنسا

طبية مقيمة سابقة 20 غشت

دبلوم التخصص بكلية الطب بالدار البيضاء وجامعة بفرنسا

Casablanca, le :

19 Août 2023

Boumhamed

Ahmed

$$15400 \times 3 = 471,00$$

g. - Théalose

2 g/te + 2 g/

Théalose



Distribué au Maroc par :  
Laboratoires SOTHEMA  
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc  
PPC : 157,00 DH



WZ276210MAB/0722

Détenteur de la décision d'homologation :  
Laboratoires Théa  
rue Louis Blériot  
63017 - Clermont-Ferrand Cedex 2  
France

صادر بشهادة المستلزم الطبي

مبارك تينا ، شارع ابروس بليريو ، 12  
كاربورون افروز ، سيديكس 2 فاس 63017

Théa CE 0459



Distribué au Maroc par :  
Laboratoires SOTHEMA  
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc  
PPC : 157,00 DH



Distribué au Maroc par :  
Laboratoires SOTHEMA  
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc  
PPC : 157,00 DH



Théa CE 0459

Théa CE 0459

Détenteur de la décision d'homologation :  
Laboratoires Théa  
rue Louis Blériot  
63017 - Clermont-Ferrand Cedex 2  
France

Détenteur de la décision d'homologation :  
Laboratoires Théa  
rue Louis Blériot  
63017 - Clermont-Ferrand Cedex 2  
France

فاس

مبارك تينا

فاس

&lt;p



Ophtalmologiste (Adultes et Enfants)

Ancienne Interne au CHU Ibn Rochd, Casablanca

Ancienne Interne du CHU de Pointe à Pitre, France

Ancienne résidente à l'Hôpital 20 Août

Diplômée de la Faculté de Médecine de Casablanca

et de l'Université des Antilles-Guyane (France)

إختصاصية في الطب و جراحة العيون (صغار و كبار)

داخلية سابقة بالمركز الإستشفائي الجامعي ابن رشد

طبية داخلية سابقة بالمركز الإستشفائي الجامعي

بوانت أيت - فرنسا

طبية مقيمة سابقة بمستشفى 20 غشت

دبلوم التخصص بكلية الطب بالدار البيضاء وجامعة بفرنسا

Casablanca, le :

18 Aout 2023

Boumhamassi

Ahmed

LUNETTES EL ANAA  
509, Souk Ennajd Berb Ghaliel  
T. +212 9927 09 - Casablanca

Lunettes de correction

optique, CL + LS

anti-ultra.

2 paires

violet,

(indice fin)

R filtre bleu

$(-0,50) + 0,50 (-0,50) = 0,00$  115

$0,60 + 0,00 (-0,50) = 0,50$  165

$0,00 + 2,50$  0,00

Neu s'assurer bon centre

إقامة حبيبة، رقم 78، الطابق 2 - شارع الحاج فاتح - الولفة - الدار البيضاء

Résidence Habiba, Numéro 78, 2 ème étage, Boulevard El haj fateh - Oulfa - Casablanca

## LUNETTES EL HANAA

## نظارات ال�ناء

Souk Ennajd Derb Ghallef  
N° 509  
Patente : 34717241

سوق النجد درب غلف  
الرقم 509  
الباتنت - 34717241

LUNETTES EL HANAA  
509, Souk Ennajd Derb Ghallef  
T. +212 99 27 09 - Casablanca

DATE : 30/08/2023 № 018615

NOM : BOUAFI ANDI  
PRENOM : AHMED

- DOCTEUR : N. RIAFF  
- NOMENCLATURE : N°

PRIX

VL OD : AXE  $110^{\circ}$  CYL -2.50 SPH +0.50 1000-  
OG : AXE  $165^{\circ}$  CYL -0.50 SPH 000-

VP ADD :  
OD : AXE  $110^{\circ}$  CYL -2.50 SPH +300 600-  
OG : AXE  $165^{\circ}$  CYL -2.50 SPH +250 600-

Verres Monture optique 800-  
Facture Arrêtée à la somme de :

1000-

600-  
LUNETTES EL HANAA  
509, Souk Ennajd Derb Ghallef  
T. +212 99 27 09 - Casablanca

1000-